

DÉCISION**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE****LE DIRECTEUR,**

- Vu** le code de l'Education, notamment les articles L713-9 et R719-80 ;
- Vu** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** les statuts de l'école nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation (ENSGSI) ;
- Vu** l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 24 janvier 2019 portant nomination de Mme Laure MOREL en qualité de directrice de l'école nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation (ENSGSI) à compter du 2 février 2019 ;

Considérant que certains personnels de la Direction du Budget et des Finances de l'université peuvent être amenés à intervenir dans le cadre du processus de certification en cas d'absence ou d'empêchement des personnels de catégorie A au sein de la composante ;

DÉCIDEArticle 1

Délégation permanente est donnée à Mme Anne-Sophie Adreani responsable du service financier de l'ENSGI, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'ENSGSI la certification du service fait dans le cadre de l'exécution du budget de l'école.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie Adreani, délégation est donnée aux personnels suivants de la Direction du budget et des finances de l'université : Mme Danielle LOGNON ou Mme Valérie VARIN ou Mme Nathalie CONROY, à l'effet de signer au nom du directeur de l'école la certification du service fait dans le cadre de l'exécution du budget de l'école.

Article 3

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 4

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente dans les locaux de la Présidence et de l'ENSGSI et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Nancy, le 7 février 2019

Mme Laure MOREL

Affiché à la Présidence le 13 FEV. 2019
Transmis au Recteur, Chancelier des universités le

13 FEV. 2019

Le Directeur de l'ENSGSI,
Université de Lorraine
Laure MOREL